

Ref. R101

## Éthique, secret professionnel et discrétion dans le secteur social

### OBJECTIFS

- ▶ Mettre en perspective les valeurs éthiques et le travail au quotidien.
- ▶ Permettre une réflexion comparée sur les pratiques et les valeurs qui découlent du projet institutionnel.
- ▶ Poser comme prioritaire la place de la personne dans le travail institutionnel.

### PROGRAMME

- ▶ L'éthique : définition
- ▶ Une éthique pour un établissement
  - l'organisme gestionnaire et ses valeurs
  - l'établissement et ce qui fonde son existence
  - la personne en situation de handicap et l'établissement
  - la notion de responsabilité
  - associer les familles en partenariat
- ▶ Une éthique pour l'intervenant social
  - le salarié, son statut, ses tâches
  - l'adhésion au projet institutionnel
- ▶ Les conflits de valeurs et conflits d'objectifs
- ▶ Secret professionnel et discrétion
  - de la morale au droit : obligation de dire ou obligation de se taire
  - le secret dans l'intérêt personnel ou dans l'intérêt social
  - de l'indiscrétion non punissable à la violation du secret
  - l'engagement de la responsabilité
- ▶ Les éléments constituant l'infraction : l'obligation de dénoncer
- ▶ Les personnes soumises au secret / le secret partagé entre collègues
- ▶ Les dossiers : leur communication.



**Méthode pédagogique** : Recueil des attentes. Etudes de cas, apports théoriques, législatifs  
Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

**Personnes concernées / Prérequis** : Tout personnel travaillant en établissements sociaux et/ou médico-sociaux

**Animation** : Juriste spécialiste de l'action sanitaire et sociale

**Nombre de participants** : 12 personnes maxi

**DPC** : nous consulter

**Durée** : 4 jours, soit 28 heures

## INTRA

Ce stage peut être organisé  
dans votre établissement  
avec un tarif groupe.



GERFI+ S.A.S. au capital de 250 000€  
SIRET 393 456 892 00024 - Code NAF 8559A - RCS La Rochelle



